



## Garde alternée

-----  
Par Nicolas gero

Bonjour mon ex conjointe et moi nous avons eu un jugement en mars dernier par rapport à notre enfant, nous avons la garde une semaine sur deux, a présent mon ex conjointe ne souhaite plus avoir de communication avec moi pour notre fille je dois passer par ses parents que dois je faire ?  
Cordialement.

-----  
Par kang74

Bonjour

Des communications à quel sujet ?

Vous pouvez essayer l'écrit, si besoin pour l'informer de ce qui vous semble utile et uniquement en rapport direct avec l'enfant .

Enfin selon l'age de l'enfant, y a pas tant besoin que cela de communiquer ...

-----  
Par Nicolas gero

par exemple au niveau santé, si notre fille par exemple il lui arrive une hospitalisation au autre c'est bien a nous de prendre une décision pas au grand parents et si il me prévienne pas d'une hospitalisation par exemple comment cela se passe ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez aussi la possibilité de n'échanger qu'à travers vos avocats respectifs ...

Mais là, votre garde alternée sent le roussi... Elle pourrait bien être transformée en résidence chez l'un et DVH pour l'autre.

Une garde alternée exige un minimum de relations apaisées entre adultes responsables, ce qui ne semble pas être le cas.

En cas d'hospitalisation d'urgence, la priorité est de donner les soins.

-----  
Par Nicolas gero

J'ai rendez vous avec mon avocate vendredi pour refaire un jugement plus stricte, voir demander la exclusive car ce n'est as normal de passé par les grand parents autant avoir un médiateur dans se cas la

-----  
Par yapasdequoi

Vous préparez une nouvelle demande au juge, mais la mère pourra elle aussi faire ses demandes.